

Billets rachetables à revenu éventuel avec barrière, série 419 (\$ CA) (catégorie F) échéant le 27 septembre 2032, de BMO, liés à l'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR



Durée de 7 ans

sous réserve du
remboursement par
anticipation des
billets par la Banque
de Montréal



Caractéristique de remboursement mensuel

* après la 5^e date
d'observation



Coupon éventuel variable versé mensuellement



Protection éventuelle à l'échéance de 25 %

Points saillants du placement

Les billets offerts aux termes du supplément de fixation du prix sont des titres de créance non garantis émis par la Banque de Montréal. L'objectif des billets est d'offrir aux investisseurs un flux de revenu au moyen de paiements de coupons potentiels périodiques, assortis d'une protection éventuelle en cas de baisse contre la perte de leur placement en capital découlant de tout rendement négatif supérieur au niveau barrière de l'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR pendant la durée des billets. **Le capital N'EST PAS entièrement protégé aux termes des billets. Le coupon diminue pendant la durée des billets.**

- **Coupon éventuel :**
 - o Années 1-2 : 0,66 % par mois (soit 7,92 % par année)
 - o Années 3-7 : 0,33 % par mois (soit 3,96 % par année)
à condition que le niveau de clôture soit égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon.
- **Niveau de paiement du coupon :** 75,00 % du niveau initial
- **Remboursement par anticipation :** remboursement par anticipation automatique au pair plus tout paiement de coupons final si le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation à une date d'observation du remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
- **Niveau de remboursement par anticipation :** 100,00 % du niveau initial
- **Protection barrière :** 25,00 %
- **Participation à la baisse :** 100,00 %, en dessous du niveau barrière

Portefeuille de référence

Actif de référence	Symbole
Indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR	SOLCS333

L'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR est un indice à rendement ajusté. Il vise à suivre le rendement total brut de l'indice Solactive Canada Select Large Cap II Index TR (l'« indice sous-jacent »), calculé en dollars canadiens, déduction faite d'un facteur de rendement ajusté de 333 points d'indice par année qui sera calculé quotidiennement à terme échu (le « facteur de rendement ajusté »). L'indice sous-jacent vise à suivre le rendement de 15 sociétés à forte capitalisation du marché boursier canadien. Le niveau de clôture le 29 août 2025 était de 6 340,79. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de clôture était donc égal à 5,25 % le 29 août 2025. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté sera d'environ 2 334 points d'indice, soit 36,81 % du niveau de clôture le 29 août 2025.

Le 29 août 2025, le rendement en dividendes de l'indice sous-jacent était de 4,37 %, soit un rendement en dividendes global d'environ 30,63 % pour la durée des billets (dans l'hypothèse où le rendement en dividendes demeure constant et les dividendes ne sont pas réinvestis).

Un placement dans les billets ne constitue pas un placement direct ou indirect dans l'actif de référence. Vous n'avez pas droit aux dividendes ni aux distributions versés sur l'actif de référence.

Renseignements supplémentaires

Code Fundserv	Offert jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance	Placement minimal	Commission de vente
JHN20186	23 septembre 2025	26 septembre 2025	27 septembre 2032	2 000,00 \$ CA	Néant

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable de base applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable de base applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.



Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre conseiller en placements.

www.bmonotes.com

Renseignements supplémentaires sur le placement

Émetteur	Banque de Montréal
Notes de l'émetteur	Moody's : « Aa2 » ; S&P : « A+ » ; DBRS : « AA » (dépôts à long terme > 1 an)
Actif de référence	Indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR (symbole : SOLCS333)
Monnaie des billets	Dollar canadien (\$ CA)
Capital déclaré	100,00 \$ CA par billet
Placement minimal	2 000,00 \$ CA (20 billets)
Date d'émission	Le ou vers le 26 septembre 2025
Date d'évaluation finale	Le 20 septembre 2032, sous réserve d'un report si cette date n'est pas un jour de bourse ou si un événement perturbateur des marchés se produit.
Date d'échéance	Le 27 septembre 2032, sous réserve du fait que nous appelions les billets au remboursement par anticipation.
Durée	Environ sept (7) ans
Dates d'observation et de paiement	Se reporter à la rubrique « Dates d'observation et de paiement » ci-dessous.
Taux du coupon	Années 1-2 : 0,66 % par mois (soit 7,92 % par année) Années 3-7 : 0,33 % par mois (soit 3,96 % par année)
Niveau de paiement du coupon	75,00 % du niveau initial
Paiements de coupons éventuels	Si les billets n'ont pas été remboursés, à chaque date de paiement des coupons, deux scénarios sont possibles : • Si le niveau de clôture à la date d'observation du coupon immédiatement précédente est égal ou supérieur au niveau de paiement du coupon, vous recevrez un paiement de coupons égal au capital déclaré multiplié par le taux du coupon applicable. • Dans le cas contraire, vous ne recevrez pas de paiement à cette date de paiement des coupons.
Niveau de remboursement par anticipation	100,00 % du niveau initial
Remboursement par anticipation automatique	Les billets seront remboursés par anticipation à une date de paiement relatif au remboursement par anticipation si, à la date d'observation du remboursement par anticipation correspondante, le niveau de clôture est égal ou supérieur au niveau de remboursement par anticipation. Dans le cadre d'un tel remboursement par anticipation, vous recevrez un paiement en espèces qui correspond au capital déclaré, en plus de tout paiement de coupons éventuels final. Aucun autre paiement ne sera effectué après cette date de paiement relatif au remboursement par anticipation. Les billets ne peuvent pas être automatiquement remboursés par anticipation avant la sixième date d'observation.
Niveau initial	Le niveau de clôture à la date d'émission
Niveau final	Le niveau de clôture à la date d'évaluation finale

Rendement de l'actif de référence	À l'égard d'une date donnée, le rendement de l'actif de référence est déterminé selon la formule suivante : $= \frac{\text{niveau de clôture} - \text{niveau initial}}{\text{niveau initial}}$
Rendement final de l'actif de référence	Le rendement de l'actif de référence à la date d'évaluation finale
Niveau barrière	75,00 % du niveau initial
Participation à la baisse	100,00 %, en dessous du niveau barrière
Événement barrière	Surveillance à l'échéance uniquement
Paie ment à l'échéance	Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation, à l'échéance, vous recevrez pour chaque billet que vous détenez alors, en plus de tout paiement de coupons éventuels final : • Si le niveau final est égal ou supérieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance égal à 100,00 \$ CA. • Si le niveau final est inférieur au niveau barrière, un paiement à l'échéance directement lié au rendement de l'actif de référence. Le paiement à l'échéance correspondra à la formule suivante, sous réserve d'un paiement minimal de 1,00 \$ CA : $= 100,00 \\$ CA + (100,00 \\$ CA \times \text{rendement final de l'actif de référence})$ Si les billets n'ont pas été remboursés par anticipation et que le niveau final est inférieur au niveau barrière, le paiement que vous recevez à l'échéance pourrait être considérablement inférieur au capital déclaré de vos billets et être aussi peu que 1,00 \$ CA.
Paie ment minimal	1,00 \$ CA par billet
Information fiscale additionnelle	Pour de l'information sur les incidences fiscales fédérales canadiennes liées à un placement dans les billets, se reporter à la rubrique « Incidences fiscales – Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu. Pour de l'information sur l'admissibilité à des fins de placement des billets pour certains régimes enregistrés, se reporter à la rubrique « Admissibilité à des fins de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.
Code Fundserv	JHN20186
Agent chargé des calculs	BMO Marchés des capitaux
Courtier	BMO Nesbitt Burns Inc., un membre de notre groupe, et Valeurs mobilières Desjardins inc., à titre de courtier indépendant
Marché secondaire/frais de négociation anticipée	Les billets ne seront inscrits à la cote d'aucune bourse. BMO Marchés des capitaux fera de son mieux dans une conjoncture de marché normale afin d'organiser un marché secondaire quotidien pour la vente des billets par l'intermédiaire du système de réception des ordres de Fundserv Inc., mais se réserve le droit de ne pas le faire à l'avenir, à son seul gré, sans vous en donner de préavis. Les demandes de vente doivent être faites au plus tard à 13 h (heure de Toronto, ou à toute autre heure fixée ultérieurement par nous ou par Fundserv) un jour ouvrable donné. Toute demande reçue après ce moment sera réputée envoyée et reçue le jour ouvrable suivant. La vente d'un billet Fundserv sera effectuée à un prix correspondant au cours acheteur du billet, déterminé par

nous à notre seul gré. Aucuns frais de négociation anticipée ne s'appliqueront si les billets sont vendus avant l'échéance.

Se reporter à la rubrique « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Dates d'observation et de paiement

Date d'observation	Taux du coupon	Date d'observation du coupon*	Date d'observation du remboursement par anticipation*	Date de paiement des coupons/date de paiement relatif au remboursement par anticipation**
1	0,66 %	20 octobre 2025	s.o.	27 octobre 2025 (non remboursable)
2	0,66 %	19 novembre 2025	s.o.	26 novembre 2025 (non remboursable)
3	0,66 %	18 décembre 2025	s.o.	29 décembre 2025 (non remboursable)
4	0,66 %	19 janvier 2026	s.o.	26 janvier 2026 (non remboursable)
5	0,66 %	19 février 2026	s.o.	26 février 2026 (non remboursable)
6	0,66 %	19 mars 2026	19 mars 2026	26 mars 2026
7	0,66 %	20 avril 2026	20 avril 2026	27 avril 2026
8	0,66 %	19 mai 2026	19 mai 2026	26 mai 2026
9	0,66 %	19 juin 2026	19 juin 2026	26 juin 2026
10	0,66 %	20 juillet 2026	20 juillet 2026	27 juillet 2026
11	0,66 %	19 août 2026	19 août 2026	26 août 2026
12	0,66 %	21 septembre 2026	21 septembre 2026	28 septembre 2026
13	0,66 %	19 octobre 2026	19 octobre 2026	26 octobre 2026
14	0,66 %	19 novembre 2026	19 novembre 2026	26 novembre 2026
15	0,66 %	18 décembre 2026	18 décembre 2026	29 décembre 2026
16	0,66 %	19 janvier 2027	19 janvier 2027	26 janvier 2027
17	0,66 %	19 février 2027	19 février 2027	26 février 2027
18	0,66 %	19 mars 2027	19 mars 2027	29 mars 2027
19	0,66 %	19 avril 2027	19 avril 2027	26 avril 2027
20	0,66 %	18 mai 2027	18 mai 2027	26 mai 2027
21	0,66 %	21 juin 2027	21 juin 2027	28 juin 2027
22	0,66 %	19 juillet 2027	19 juillet 2027	26 juillet 2027
23	0,66 %	19 août 2027	19 août 2027	26 août 2027
24	0,66 %	20 septembre 2027	20 septembre 2027	27 septembre 2027
25	0,33 %	19 octobre 2027	19 octobre 2027	26 octobre 2027
26	0,33 %	19 novembre 2027	19 novembre 2027	26 novembre 2027
27	0,33 %	20 décembre 2027	20 décembre 2027	29 décembre 2027
28	0,33 %	19 janvier 2028	19 janvier 2028	26 janvier 2028
29	0,33 %	18 février 2028	18 février 2028	28 février 2028
30	0,33 %	20 mars 2028	20 mars 2028	27 mars 2028
31	0,33 %	19 avril 2028	19 avril 2028	26 avril 2028
32	0,33 %	18 mai 2028	18 mai 2028	26 mai 2028
33	0,33 %	19 juin 2028	19 juin 2028	26 juin 2028
34	0,33 %	19 juillet 2028	19 juillet 2028	26 juillet 2028
35	0,33 %	21 août 2028	21 août 2028	28 août 2028
36	0,33 %	19 septembre 2028	19 septembre 2028	26 septembre 2028
37	0,33 %	19 octobre 2028	19 octobre 2028	26 octobre 2028
38	0,33 %	20 novembre 2028	20 novembre 2028	27 novembre 2028
39	0,33 %	18 décembre 2028	18 décembre 2028	27 décembre 2028
40	0,33 %	19 janvier 2029	19 janvier 2029	26 janvier 2029
41	0,33 %	16 février 2029	16 février 2029	26 février 2029
42	0,33 %	19 mars 2029	19 mars 2029	26 mars 2029
43	0,33 %	19 avril 2029	19 avril 2029	26 avril 2029

44	0,33 %	18 mai 2029	18 mai 2029	28 mai 2029
45	0,33 %	19 juin 2029	19 juin 2029	26 juin 2029
46	0,33 %	19 juillet 2029	19 juillet 2029	26 juillet 2029
47	0,33 %	20 août 2029	20 août 2029	27 août 2029
48	0,33 %	19 septembre 2029	19 septembre 2029	26 septembre 2029
49	0,33 %	19 octobre 2029	19 octobre 2029	26 octobre 2029
50	0,33 %	19 novembre 2029	19 novembre 2029	26 novembre 2029
51	0,33 %	18 décembre 2029	18 décembre 2029	27 décembre 2029
52	0,33 %	21 janvier 2030	21 janvier 2030	28 janvier 2030
53	0,33 %	19 février 2030	19 février 2030	26 février 2030
54	0,33 %	19 mars 2030	19 mars 2030	26 mars 2030
55	0,33 %	18 avril 2030	18 avril 2030	26 avril 2030
56	0,33 %	17 mai 2030	17 mai 2030	27 mai 2030
57	0,33 %	19 juin 2030	19 juin 2030	26 juin 2030
58	0,33 %	19 juillet 2030	19 juillet 2030	26 juillet 2030
59	0,33 %	19 août 2030	19 août 2030	26 août 2030
60	0,33 %	19 septembre 2030	19 septembre 2030	26 septembre 2030
61	0,33 %	21 octobre 2030	21 octobre 2030	28 octobre 2030
62	0,33 %	19 novembre 2030	19 novembre 2030	26 novembre 2030
63	0,33 %	18 décembre 2030	18 décembre 2030	27 décembre 2030
64	0,33 %	20 janvier 2031	20 janvier 2031	27 janvier 2031
65	0,33 %	19 février 2031	19 février 2031	26 février 2031
66	0,33 %	19 mars 2031	19 mars 2031	26 mars 2031
67	0,33 %	21 avril 2031	21 avril 2031	28 avril 2031
68	0,33 %	16 mai 2031	16 mai 2031	26 mai 2031
69	0,33 %	19 juin 2031	19 juin 2031	26 juin 2031
70	0,33 %	21 juillet 2031	21 juillet 2031	28 juillet 2031
71	0,33 %	19 août 2031	19 août 2031	26 août 2031
72	0,33 %	19 septembre 2031	19 septembre 2031	26 septembre 2031
73	0,33 %	20 octobre 2031	20 octobre 2031	27 octobre 2031
74	0,33 %	19 novembre 2031	19 novembre 2031	26 novembre 2031
75	0,33 %	18 décembre 2031	18 décembre 2031	29 décembre 2031
76	0,33 %	19 janvier 2032	19 janvier 2032	26 janvier 2032
77	0,33 %	19 février 2032	19 février 2032	26 février 2032
78	0,33 %	19 mars 2032	19 mars 2032	29 mars 2032
79	0,33 %	19 avril 2032	19 avril 2032	26 avril 2032
80	0,33 %	18 mai 2032	18 mai 2032	26 mai 2032
81	0,33 %	21 juin 2032	21 juin 2032	28 juin 2032
82	0,33 %	19 juillet 2032	19 juillet 2032	26 juillet 2032
83	0,33 %	19 août 2032	19 août 2032	26 août 2032
84	0,33 %	20 septembre 2032	20 septembre 2032	27 septembre 2032

* Si une date d'observation du coupon ou une date d'observation du remboursement par anticipation prévue n'est pas un jour de bourse pour quelque raison que ce soit, cette date sera alors le jour de bourse immédiatement précédent. De plus, ces dates peuvent également faire l'objet d'un report si un événement perturbateur des marchés se produit.

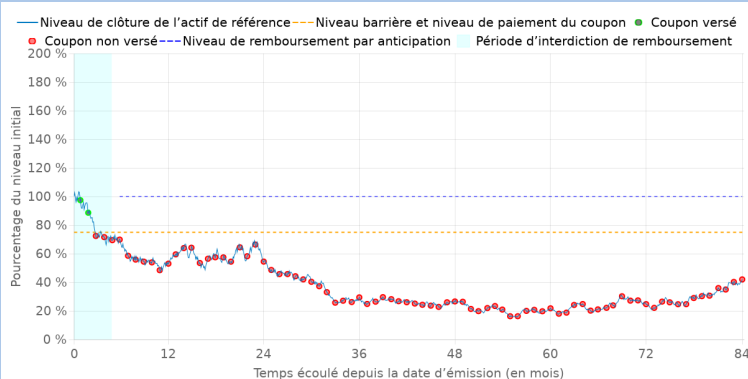
** Chaque date de paiement des coupons et date de paiement relatif au remboursement par anticipation peut faire l'objet d'un report si cette date n'est pas un jour ouvrable ou si un événement perturbateur des marchés se produit.

Caractéristiques des billets

Les exemples hypothétiques ci-après démontrent la façon dont le paiement que vous pouvez recevoir sera calculé et établi dans quatre scénarios différents. **Les niveaux de clôture hypothétiques utilisés dans ces exemples sont fournis aux fins d'illustration seulement et ne devraient d'aucune façon être interprétés comme des estimations ou des prévisions du rendement futur de l'actif de référence ou du rendement que vous pourriez réaliser sur les billets.** Tous les exemples hypothétiques supposent qu'aucun événement décrit à la rubrique « Certaines modalités supplémentaires pour les billets liés à un indice de référence » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu ne s'est produit pendant la durée. Pour faciliter l'analyse, les chiffres ci-dessous ont été arrondis.

Niveau barrière/niveau de paiement du coupon	Niveau de remboursement par anticipation
75,00 % du niveau initial	100,00 % du niveau initial

Exemple 1 : Paiement à l'échéance (scénario négatif)



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus - o Années 1-2 : 2 coupons à 0,66 %, mensuellement - o Années 3-7 : 0 coupon à 0,33 %, mensuellement	1,32 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	42,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	43,32 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	-11,25 %

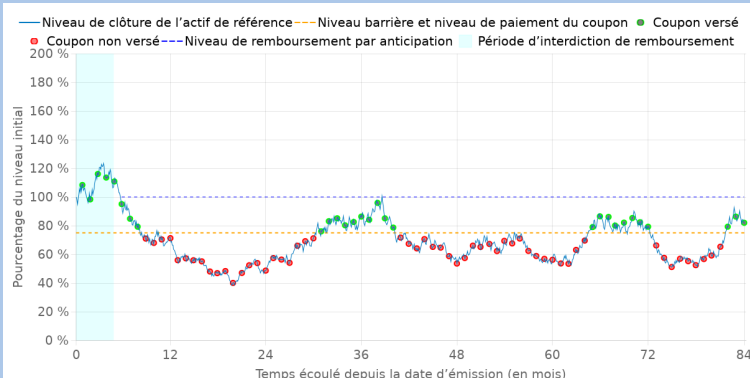
Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à la première et à la deuxième dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc deux des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 42,00 % du niveau initial, ce qui est inférieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -58,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance de 42,00 \$ CA par billet ainsi que des coupons totalisant 1,32 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à une perte annuelle composée de 11,25 % sur les billets).

Dans cet exemple, le paiement à l'échéance est calculé de la manière suivante :

$$\begin{aligned}
 \text{Paiement à l'échéance} &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times \text{rendement final de l'actif de référence}) \\
 &= 100,00 \$ \text{ CA} + (100,00 \$ \text{ CA} \times -58,00 \%) \\
 &= 42,00 \$ \text{ CA}
 \end{aligned}$$

Exemple 2 : Paiement à l'échéance (scénario neutre)



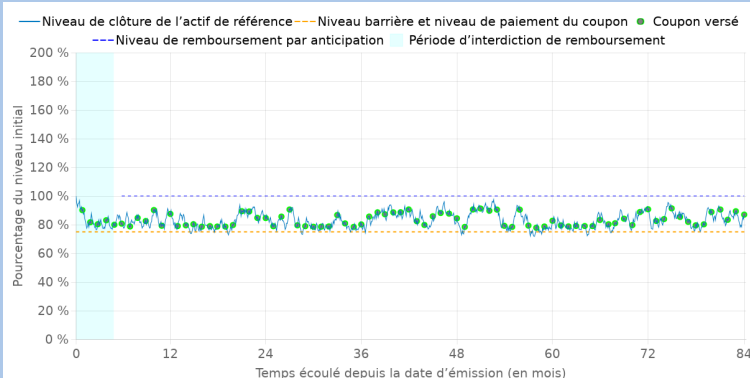
Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus - o Années 1-2 : 8 coupons à 0,66 %, mensuellement - o Années 3-7 : 21 coupons à 0,33 %, mensuellement	12,21 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	112,21 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	1,66 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à vingt-neuf des dates d'observation du coupon et inférieur au niveau de paiement du coupon à toutes les autres; vous recevriez donc vingt-neuf des paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 82,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -18,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 12,21 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 1,66 % sur les billets).

Exemple 3 : Paiement à l'échéance (scénario positif)



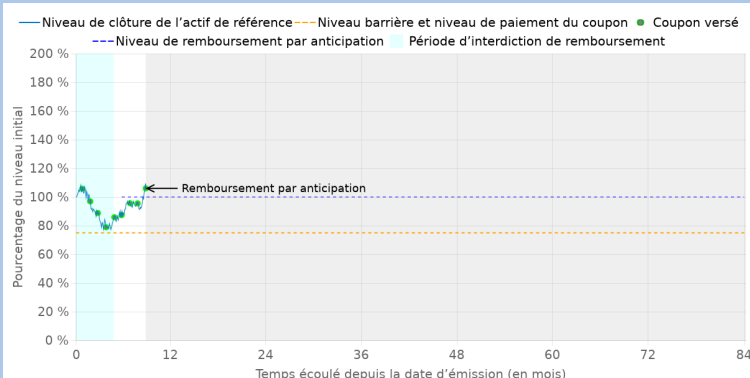
Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus - o Années 1-2 : 24 coupons à 0,66 %, mensuellement - o Années 3-7 : 60 coupons à 0,33 %, mensuellement	35,64 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	135,64 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	4,45 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation, de sorte que les billets ne sont pas remboursés par anticipation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à toutes les dates d'observation du coupon; vous recevriez donc tous les paiements de coupons.

Enfin, le niveau final se situe à 87,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau barrière; le rendement final de l'actif de référence est donc de -13,00 %. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 35,64 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,45 % sur les billets).

Exemple 4 : Remboursement par anticipation automatique



Sommaire des flux de trésorerie de l'investisseur par billet

(1) Capital versé	100,00 \$ CA
(2) Total des coupons reçus - o Années 1-2 : 9 coupons à 0,66 %, mensuellement - o Années 3-7 : 0 coupon à 0,33 %, mensuellement	5,94 \$ CA
(3) Paiement à l'échéance reçu (remboursement par anticipation)	100,00 \$ CA
(4) Total du montant reçu = (2) + (3)	105,94 \$ CA
(5) Rendement des billets (annualisé)	8,02 %

Dans cet exemple hypothétique, le niveau de clôture est inférieur au niveau de remboursement par anticipation à toutes les dates d'observation du remboursement par anticipation jusqu'à la neuvième date d'observation. Ceci entraîne le remboursement par anticipation des billets à la date de paiement relatif au remboursement par anticipation correspondant à la neuvième date d'observation. De plus, il est supérieur au niveau de paiement du coupon à neuf des dates d'observation du coupon; vous recevriez donc neuf des paiements de coupons avant le remboursement par anticipation des billets.

Enfin, le niveau de clôture se situe à 106,00 % du niveau initial, ce qui est supérieur au niveau de remboursement par anticipation; le rendement de l'actif de référence est donc de 6,00 % et les billets sont remboursés par anticipation pour un montant de 100,00 \$ CA. Par conséquent, vous recevriez un paiement à l'échéance égal au capital ainsi que des coupons totalisant 5,94 \$ CA par billet pendant la durée des billets (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 8,02 % sur les billets).

Mise en garde

Le présent document devrait être lu conjointement avec le prospectus préalable de base simplifié de la Banque de Montréal daté du 29 mai 2025 (le « prospectus préalable de base »), le supplément de prospectus visant les billets à revenu daté du 29 mai 2025 (le « supplément relatif au produit visant les billets à revenu ») et le supplément de fixation du prix n° 498 daté du 8 septembre 2025 (le « supplément de fixation du prix »), dans chaque cas dans sa version modifiée ou complétée.

Les sommes qui vous sont versées dépendront du rendement de l'actif de référence. Les billets ne sont pas conçus comme solution de rechange à un placement dans des titres à revenu fixe ou des instruments du marché monétaire. La Banque de Montréal ne garantit pas que vous réaliserez un rendement sur votre placement en capital dans les billets ni que votre placement en capital vous sera remboursé à l'échéance, sous réserve du montant du paiement minimal de 1,00 \$ CA par billet. Les billets fournissent une protection éventuelle seulement, ce qui signifie que vous pourriez perdre une partie ou la quasi-totalité de votre placement en capital dans les billets si le niveau final de l'actif de référence est inférieur à 75,00 % du niveau initial à la date d'évaluation finale. Se reporter aux rubriques « Certains facteurs de risque » du prospectus préalable de base, « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

Les souscripteurs éventuels doivent examiner attentivement tous les renseignements présentés dans le supplément de fixation du prix, le supplément relatif au produit visant les billets à revenu et le prospectus préalable de base et, plus particulièrement, ils doivent évaluer les facteurs de risque figurant aux rubriques « Facteurs de risque » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Facteurs de risque » du supplément de fixation du prix.

BMO Nesbitt Burns Inc. est une filiale en propriété exclusive de la Banque de Montréal. Par conséquent, la Banque de Montréal est un « émetteur relié » à BMO Nesbitt Burns Inc. aux termes du *Règlement 33-105 sur les conflits d'intérêts chez les placeurs*. Se reporter aux rubriques « Mode de placement » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et « Mode de placement supplémentaire » du supplément de fixation du prix.

Les billets n'ont pas été ni ne seront notés. Une note n'est pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de détenir des placements, et elle peut faire l'objet d'une révision ou d'un retrait à tout moment par l'agence de notation pertinente.

Les billets ne constitueront pas des dépôts qui sont assurés en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou de tout autre régime d'assurance-dépôts conçu pour assurer le paiement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution financière ayant accepté le dépôt. Se reporter à la rubrique « Description des billets – Rang » du supplément relatif au produit visant les billets à revenu.

Le résumé ci-dessus est uniquement fourni à des fins d'information et ne constitue ni une offre de vente ni la sollicitation d'une offre d'achat des billets. Le placement et la vente de billets peuvent être interdits ou restreints par les lois de certains territoires. Les billets peuvent être achetés uniquement là où il est légalement possible de les vendre et peuvent être vendus uniquement par des personnes autorisées à les vendre. À moins que le contexte n'indique le contraire, les termes qui ne sont pas définis aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le supplément de fixation du prix. Un exemplaire du supplément de fixation du prix, du supplément relatif au produit visant les billets à revenu et du prospectus préalable de base peut être obtenu à l'adresse suivante : www.sedarplus.ca.

L'indice Solactive Canada Select Large Cap II 333 Index AR est détenu, calculé, administré et publié par Solactive AG (« Solactive »), qui assume le rôle d'administrateur (le « promoteur de l'indice ») en vertu du Règlement (UE) 2016/1011. Le nom « Solactive » est une marque déposée de Solactive. Solactive est inscrite auprès de l'autorité fédérale allemande chargée de la surveillance financière (« BaFin ») et régie par elle. L'actif de référence est un produit de Solactive, des membres de son groupe et/ou de tiers concédants de licences et il a été accordé sous licence afin d'être utilisé par la Banque de Montréal et les membres de son groupe. Solactive et les membres de son groupe ne parrainent pas les billets, ne les endossent pas, ne les vendent pas ni n'en font la promotion. Aucun d'entre eux ne fait de déclaration quant à l'opportunité d'investir dans ce(s) produit(s).

« BMO (le médaillon contenant le M souligné) », « BMO » et « BMO Marchés des capitaux » sont des marques de commerce déposées de la Banque de Montréal utilisées sous licence.